

N°2006.78.CG

CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 18 décembre 2006

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

**Présents :** M. Pierre AUGÉY, M. Pierre BARRAU, M. Jean-Jacques BENOÏT, Mme Christine BOST, M. Philippe CARREYRE, M. Bernard CASTAGNET, M. Jean-Pierre CHALARD, M. Yves d'AMECOURT, M. Alain DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERI, M. Philippe DORTHE, M. Michel DUCHENE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, M. Jacques FERGEAU, M. Nicolas FLORIAN, M. Yves FOULON, M. Michel FROUIN, M. Bernard GARANDEAU, M. Jean-Marc GAÛZERE, M. Michel HILAIRE, M. Daniel JAULT, M. Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, M. Serge LAMAISON, M. Henri LAURENT, M. Yves LECAUDEY, M. Alain LEVEAU, M. Vincent LIMINIANA, M. Philippe MADRELLE, M. Francis MAGENTIES, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, M. Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, M. Christian MUR, M. Jean-Jacques PARIS, M. Alain PERONNAU, M. Philippe PLISSON, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Guy RIFFAUD, M. Jean TOUZEAU, M. Guy TRUPIN

**Excusés :** M. Gérard CESAR, M. Michel DARGUENCE, M. Jean DARREMONT, M. Hervé De GABORY, M. Philippe DUBOURG, Mme Martine FAURE, M. Christian GAUBERT, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Sébastien HOURNAU, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-François REGERE, M. Gilles SAVARY, M. René SERRANO, M. Jean-Pierre SOUBIE, M. Dominique VINCENT, M. Pierre YERLES

**Affaire délibérée :** Adoption du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde

CDR :  
Vice-Présidence : Développement Durable et  
Politiques Territoriales Contractuelles  
Commission n 06 - Développement durable  
N° chrono : 1

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CONSEIL GÉNÉRAL**

**Réunion du 18 décembre 2006**

---

**Adoption du premier programme d'actions de  
l'Agenda 21 de la Gironde.**

---

Mesdames, Messieurs,

Venant dans une continuité naturelle de son engagement en faveur du développement durable pour lequel ont été intégrés nombre de principes dans ses actions, le Conseil Général de la Gironde, lors de notre séance de juin 2004, a décidé à l'unanimité de lancer un Agenda 21 pour notre département. En prenant cette décision, nous nous sommes délibérément inscrits dans les engagements mondiaux du Sommet Planète Terre de RIO en 1992, de la Conférence de Johannesburg et du Protocole de Kyoto qui ont marqué l'adoption et les premières mises en œuvre de principes fondamentaux pour un développement durable de la planète et de l'humanité.

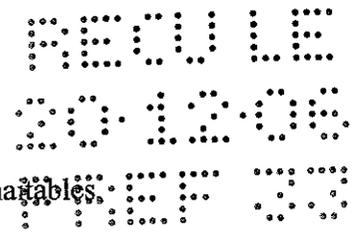
Notre Département figure parmi les pionniers de cette démarche intégrée et globale. De plus il est le premier en France à avoir suscité et soutenu une trentaine de démarches d'Agenda 21 locaux de la part des collectivités territoriales : des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux, des pays et des communautés de communes ou d'agglomération.

\* \* \*

L'élaboration de cet Agenda est, à présent, parvenue à son terme et j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le premier programme d'actions qui porte sur la période 2007-2008.

Ce programme est l'aboutissement de deux années d'un travail soutenu, collectif et respectueux de la méthodologie préconisée en la matière qui repose sur les séquences incontournables suivantes :

- La sensibilisation en interne,
- Le diagnostic partagé avec les partenaires territoriaux et institutionnels ainsi que tous les girondins,
- La définition des finalités et des principes d'action,



- L'analyse des enjeux locaux et la mise au point des orientations souhaitables.
- L'élaboration collective d'un programme d'actions concrètes.

Pendant toute cette période un soin tout particulier a été apporté à la concertation la plus large et la plus approfondie avec toutes les parties prenantes.

Ainsi, pour définir ensemble les grands enjeux du développement durable pour la Gironde du 21ème siècle, ont été organisés des ateliers internes, associant agents et élus, des ateliers avec nos partenaires institutionnels, des ateliers avec les territoires girondins mais aussi des forums avec les acteurs locaux et les citoyens. Près de 50 rencontres et plus de 2000 personnes ont ainsi contribué à l'élaboration du diagnostic partagé.

La mise en œuvre d'une concertation de tous les élus et de toutes les directions du Conseil Général a permis d'analyser ensemble le diagnostic et de définir les finalités, les principes d'actions et les orientations, les axes stratégiques du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde.

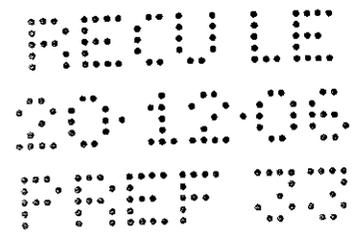
En épilogue, les finalités retenues pour l'Agenda 21 de la Gironde, déclinaisons locales des grandes finalités arrêtées au niveau mondial et national, sont les suivantes :

1. **Satisfaction des besoins fondamentaux des girondins**
2. **Développement équilibré, solidaire et responsable du territoire girondin**
3. **Solidarité entre les territoires et les générations**
4. **Préservation et valorisation des ressources naturelles et culturelles**
5. **Dynamique citoyenne et sens de l'action collective**
6. **Innovation et changement des pratiques individuelles et collectives**

Chaque action du premier programme d'actions vise à contribuer, à des degrés divers, à l'ensemble de ces 6 finalités. Ce niveau d'exigence signe la spécificité de l'Agenda 21 de la Gironde.

Les **principes d'actions** retenus pour l'Agenda 21 de la Gironde, également déclinés des principes définis au niveau mondial et national sont les suivants :

- **la concertation**
- **la transversalité**
- **la prise en compte de la dimension temporelle**
- **le pragmatisme et l'évaluation**
- **le principe de responsabilité**
- **l'affirmation de valeurs :**
  - **le primat au service public,**
  - **l'accent sur l'éducation,**
  - **la prévention,**
  - **l'approche territoriale et la contractualisation**
  - **le partenariat**
  - **l'équité**
  - **la solidarité**



Pour répondre au niveau d'exigence fixé pour toutes les actions de l'Agenda 21, celles-ci doivent être mises en œuvre avec l'ensemble des principes d'action définis collectivement.

Toutes les actions du premier programme Agenda 21 de la Gironde seront évaluées au regard de ces 6 finalités et de ces 12 principes d'action.

Une fois posés les fondements, l'analyse collective des enjeux de développement durable a permis de dégager les grands axes stratégiques du premier programme d'actions de notre Agenda 21 : **sept orientations** déclinées selon l'acrostiche G.I.R.O.N.D.E. :

- **Gérer durablement l'espace girondin**
- **Innover et expérimenter pour les générations futures**
- **Répondre aux besoins des générations actuelles en commençant par ceux des plus démunis**
- **Ouvrir, valoriser et préserver nos ressources culturelles et naturelles**
- **Nourrir les volontés et le changement des pratiques individuelles et collectives par l'exemplarité et la mutualisation des expériences**
- **Dynamiser les initiatives locales et accompagner les territoires girondins vers un développement endogène équitable, responsable et solidaire**
- **Ensemble mieux vivre, ici et ailleurs**

Sur cette base, des ateliers internes et externes, des boîtes à idées, des forums ont permis de recueillir toutes les envies d'actions exprimées par les élus, les agents, les partenaires territoriaux et institutionnels ainsi que les citoyens afin de concrétiser ces sept orientations. Plus de 2.500 propositions d'actions ont été collectées et analysées en atelier... De ce foisonnement d'envies d'actions, nous avons, sur fond de concertation interne, structuré notre premier programme d'actions Agenda 21.

Aujourd'hui, je soumetts à votre examen le projet final du premier programme d'actions qui se mettra en œuvre sur 2007 et 2008. Ces actions, réalistes et pragmatiques, feront l'objet d'une évaluation continue et partagée afin de donner du sens et de la durée à ce premier Agenda 21 qui se prolongera à court et moyen termes pour concilier l'efficacité économique, le respect de l'environnement et la cohésion sociale.

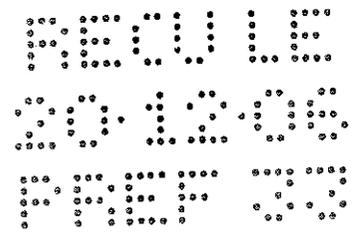
Ce premier programme d'actions est ambitieux car il concerne un grand nombre de nos politiques et représente un équivalent budgétaire estimé à environ 20 millions d'euros. Néanmoins son impact net sur notre budget est limité dans la mesure où les contraintes budgétaires ont été intégrées dès le début de son élaboration et il fait appel, pour plus de 98% de cette somme à des lignes budgétaires existantes. Les dépenses nouvelles sont liées à la prise en compte de l'enjeu mondial de lutte contre le changement climatique et correspondent à des actions concrètes visant le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique en Gironde. Elles s'inscrivent dans les priorités internationales, européennes, nationales (CPER) et régionales (plan

climat) et, à ce titre, bénéficieront d'importants co-financements.

Cela signifie que le programme d'actions que je vous propose d'adopter va nous conduire davantage à redéfinir les conditions de mise en œuvre de moyens existants plus qu'à générer des dépenses nouvelles. Le chemin vers un développement plus durable passe beaucoup par l'adoption de nouvelles manières de faire, de nouvelles orientations à notre action. En cela notre projet est conforme à l'esprit du développement durable qui consiste non pas à toujours faire plus mais à essayer de faire mieux avec moins ... Il faut noter que de nombreuses actions peuvent bénéficier de financements via l'ADEME, le CPER et les fonds européens. L'accent étant mis sur la mutualisation, le partenariat et les bonnes pratiques ainsi que sur la recherche du coût global ou final des équipements réalisés, la majorité des actions engagées conduiront à court, moyen ou long termes à des économies substantielles. Les premières expériences qui ont pu être faites dans notre collectivité sur l'énergie nous incitent à aller plus loin. Lors des travaux auxquels ils ont participé pour élaborer ce programme, nos services comme la plupart des élus de notre Assemblée ont acquis une maturité sur ces nouvelles pratiques qui me conduit à vous présenter ce programme avec confiance dans la réalisation des changements qu'il porte en lui.

Dans leur ensemble, les orientations et les enjeux prioritaires de l'Agenda 21 sont transversaux, pour autant les actions s'inscrivent dans les grandes compétences du Conseil Général et répondent à certains grands enjeux sectoriels de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources :

- **Accent sur l'exemplarité de l'institution** : notamment en matière d'achats responsables, de construction et de gestion du patrimoine départemental, de déplacements, de développement de l'administration électronique et, plus largement, de bonnes pratiques généralisées : plus d'un tiers des actions (32) de ce premier programme sont relatives à l'exemplarité.
- **Grandes compétences et politiques du Département** :
  - l'aménagement et la gestion du foncier (6 actions) ;
  - le développement économique responsable (12 actions) ;
  - l'agriculture durable (7 actions) ;
  - les politiques territoriales (3 actions) ;
  - l'insertion et le développement social (10 actions) ;
  - l'habitat et le logement social durable (4 actions) ;
  - la culture, l'accès aux savoirs et au débat public pour tous (11 actions) ;
  - l'éducation et l'éco-citoyenneté (10 actions) ;
  - la gestion des espaces naturels (4 actions) ;
  - la famille et la solidarité entre les générations (7 actions) ;
  - la santé et la prévention (6 actions) ;
  - les collèges (7 actions) ;
  - la vie associative (5 actions).



- **Enjeux sectoriels de développement durable :**
  - la mobilité durable (6 actions) ;
  - la gestion de la ressource en eau (10 actions) ;
  - la performance énergétique et les énergies renouvelables (11 actions) ;
  - la prévention et la gestion des déchets (8 actions).
  
- **Grands projets transversaux de l'institution :**
  - 8% des actions relèvent de l'intégration d'une approche temporelle, vision novatrice dans lequel le Conseil Général est particulièrement impliqué ;
  - 6% concernent le développement de l'e-administration.

Le total fait plus de 100 % car les actions de l'Agenda 21 sont par essence transversales et peuvent donc relever de plusieurs thématiques.

Moins d'un quart des actions sont déjà en cours (24%), 72 % sont lancées dès 2007 et donc présentées dans les rapports du présent Budget Primitif, dès lors qu'elles ont un impact budgétaire. Les autres actions seront lancées en 2008 (4%)

Je vous propose maintenant d'examiner, orientation par orientation, les actions qui composent le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde. Elles respectent bien entendu nos compétences et confortent également les partenariats étroits que nous avons avec les communes, communautés de communes et pays girondins solidaires et divers organismes.

Ce programme est présenté sous les initiales des sept lettres composant le mot GIRONDE. 33 enjeux prioritaires ont été dégagés et sont mis en actions.

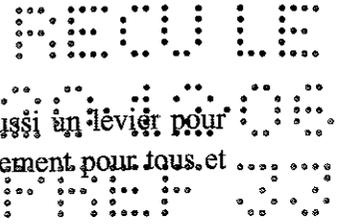
Les 92 actions sont repérées chacune par une lettre correspondant à l'orientation et un numéro. Celles qui font l'objet d'une programmation budgétaire pour 2007 sont reprises dans les rapports correspondants. Une synthèse de l'ensemble des fiches actions est annexée au présent rapport.

## **I- GERER DURABLEMENT LE TERRITOIRE GIRONDIN...**

Avec ses 10.137 km<sup>2</sup>, la Gironde est le plus vaste des départements de la France métropolitaine. Il connaît également un dynamisme démographique relativement élevé puisque entre 1999 et 2004 la population départementale sera passée de 1 287 334 à 1 359 670 habitants soit une croissance de plus de 5 %.

Le Conseil général s'est toujours positionné comme aménageur de l'espace girondin dans l'objectif de réduire les disparités en terme d'équipements et de services, de valoriser les territoires et de préserver la qualité du cadre de vie.

Aujourd'hui, la gestion de l'espace est un levier pour lutter contre le changement climatique en cherchant à maîtriser l'étalement urbain, générateur de transports automobiles et de consommation



d'espace, ou en favorisant des modes de transport moins polluants ... C'est aussi un levier pour renforcer la cohésion des territoires et le bien être des girondins, l'accès au logement pour tous et la mixité sociale.

Dans ce thème de la gestion durable du territoire, je vous propose de retenir les quatre enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde et de statuer sur les neuf actions qui en découlent.

- **1. Mettre en place une politique foncière départementale et maîtriser l'étalement urbain et le mitage :**

L'étalement urbain, la forte demande en logement social, l'allongement des déplacements automobiles comme la hausse des prix de l'immobilier et du foncier, conduisent le Conseil Général à se doter d'une mission d'aménagement foncier sur la base de Loi de Développement de Territoires Ruraux du 25 février 2005. Cette nouvelle compétence est aussi un levier possible pour les politiques départementales de l'habitat et du logement, elle rend plus évidente la création d'un établissement public foncier local et un observatoire du foncier dans une approche départementale, préalables indispensables à une politique cohérente et volontariste de gestion de l'espace dans laquelle il s'agit d'inscrire l'action du Département.

- **Action G 1 : Mise en place d'un observatoire départemental du foncier**
- **Action G 2 : Création d'un établissement public foncier**

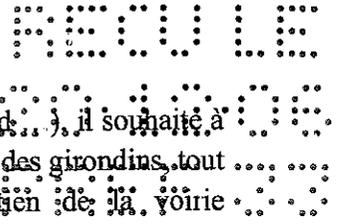
- **2. Élaborer une stratégie départementale d'urbanisme visant la mixité sociale et la mixité des activités :**

Pour ne pas laisser l'évolution "au fil de l'eau" construire une Gironde à 2 vitesses, le Conseil Général souhaite se doter d'outils d'observation et d'analyse de l'occupation de l'espace départemental et de l'impact des politiques publiques afin d'orienter son intervention, en lien avec ses partenaires locaux, dans une logique de cohésion sociale et de solidarité territoriale

- **Action G 3 : Elaboration d'un système de référence stratégique pour l'aménagement du territoire départemental**
- **Action G 4 : Etablissement d'un schéma départemental de l'habitat « durable »**

- **3. Mettre en place une politique de mobilité durable privilégiant les circulations douces et l'intermodalité :**

Le Conseil Général est un des acteurs de la mobilité en Gironde, à travers le réseau interurbain Trans-Gironde avec lequel il joue la carte de l'intermodalité (MODALIS). Pour mieux prendre en



compte les modes de circulation doux et de proximité (cars, vélos, marche à pied), il souhaite à moyen terme développer un plan départemental des déplacements et de mobilité des girondins, tout en partageant les bonnes pratiques autour de la création et de l'entretien de la voirie départementale.

Autant de mesures pour réduire les impacts atmosphériques des déplacements liés à la taille du département, à l'étalement urbain et à la concentration des activités autour de Bordeaux. La Gironde doit mieux maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, en accord avec les engagements du protocole de Kyoto.

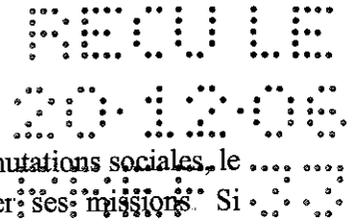
- **Action G 5 : Mise en œuvre d'un référentiel de développement durable de la voirie**
  - **Action G 6 : Renforcement du système intermodal MODALIS et communication**
  - **Action G 7 : Elaboration d'un plan départemental de déplacement à vélo**
- **4. Concevoir l'aménagement du territoire dans sa dimension temporelle :**

L'aménagement du territoire ne se conçoit plus seulement selon la dimension « distance ». Pour mesurer la répartition des équipements des services ou activités, il est nécessaire de penser simultanément l'espace et le temps. Quels sont les temps d'accès à Bordeaux, aux centres administratifs, aux services sociaux ou culturels pour les Girondins, à travers toute la Gironde ? Comment se concilient temps professionnels, familiaux, détente ? Comment se concilient les temps de l'individu et du collectif ? Comment se concilient le temps de l'entreprise, le temps de la carrière et le temps des emplois ? Comment intégrer la pluriactivité et les emplois saisonniers, comme employeur et comme employé ? Le Conseil Général de la Gironde, par l'animation des ateliers du temps et l'implication dans l'association de collectivités créée au niveau national sous le nom de TEMPO TERRITORIAL et son action dans le réseau européen Tempo, est précurseur dans la prise en compte de l'approche temporelle. Une première étape indispensable est d'approfondir la connaissance des usages des temps en Gironde.

- **Action G 8 : Réalisation d'une base de données temporelles en Gironde**

## **II - INNOVER ET EXPERIMENTER**

En Aquitaine, la Gironde est le premier département universitaire. Parce que la recherche et l'innovation sont au cœur de la stratégie européenne, parce qu'elles sont un enjeu pour des modes de production et de consommation plus responsables, parce qu'elles sont la condition d'un développement économique générateur d'emplois locaux et de l'attractivité du territoire, le Département peut investir des thématiques telles que la responsabilité territoriale des entreprises, ou la rencontre des acteurs économiques autour de l'éco-industrie là où l'environnement est une plus value pour l'entreprise.



Parallèlement, face à l'accroissement de ses compétences sociales et face aux mutations sociales, le Département se doit d'innover et d'impulser le changement pour assumer ses missions. Si aujourd'hui un girondin sur cinq a plus de 60 ans, ce chiffre devrait doubler dans 10 ans, particulièrement dans les zones rurales, alors que les zones urbaines accueillent une population de jeunes ménages actifs ... à la recherche de services à la famille.

Dans ce thème de l'innovation et de l'expérimentation, je vous propose de retenir les sept enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde et de statuer sur les douze actions qui en découlent.

- **5. Soutenir des micro-projets ainsi que l'économie sociale et solidaire :**

Chef de file de l'action sociale et se plaçant dans une perspective de développement social local, le Département soutient fortement le secteur de l'insertion par l'économique, et notamment le retour à l'emploi par la création d'entreprises. Pour permettre l'accès à des modes de financements solidaires pour les personnes exclues du système bancaire traditionnel et accompagner la maturation des projets des créateurs d'entreprises bénéficiaires du RMI ou chômeurs de longue durée, les finances solidaires sont un levier d'action à développer.

- **Action I 1 : Développement des finances solidaires : micro-crédits, fonds d'amorçages...**

- **6. Expérimenter des solutions innovantes en matière de transports :**

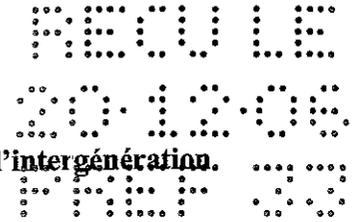
En 2006, le réseau TransGironde inaugure de nouveaux circuits et joue la carte de l'intermodalité à travers les parcours (desserte prioritaire des parcs relais) et la tarification (carte MODALIS). Ce nouveau plan de déplacement s'accompagnera d'un site numérique de « conseils à l'itinéraire » ... L'objectif est, à terme, de renseigner le voyageur, y compris sur les correspondances...

- **Action I 2 : Création d'un système d'information pour l'information des voyageurs Trans-Gironde (site d'itinéraire).**

- **7. Expérimenter de nouveaux services pour tous les âges de la vie en favorisant les pratiques intergénérationnelles :**

La mixité générationnelle est une composante majeure de la mixité sociale. Le Conseil Général intervient pour tous les âges de la vie, dès la conception de l'enfant avec le service de protection maternelle et infantile aux personnes âgées dépendantes. Se pose alors la question de l'adaptation des services aux mutations sociales et aux nouveaux besoins tout en favorisant le lien entre les générations en privilégiant l'animation et les espaces de rencontres autour de la transmission, du partage et de la parentalité.

- **Action I 3 : Expérimentation de modes de gardes souples et adaptés pour les enfants des travailleurs saisonniers.**



- **Action I 4 : Soutien aux actions mettant en œuvre l'intergénération auprès des collégiens.**

- **8. Viser l'innovation sociale autour de l'habitat et du vivre ensemble**

L'innovation sociale est une nécessité pour l'adaptation de l'action sociale départementale, cœur des compétences du CG. C'est pourquoi certaines questions font l'objet d'expérimentation, avant diffusion. Il s'agit d'innover en matière de qualité de vie, que ce soit dans le logement ou bien encore dans son quartier et sa commune. Les maisons passives permettent d'économiser jusqu'à 80 % des dépenses énergétiques et permettent un confort de vie en toute saison ; l'expérimentation sur le logement social permet d'appréhender les risques d'endettement liés à des charges qui vont parfois jusqu'à doubler voir tripler le prix du loyer et qui ont des impacts majeurs tant en terme de précarité que de santé physique et psychologique. A la qualité de vie dans le logement s'ajoute la qualité de vie dans son environnement proche : comprendre ensemble et débattre de l'évolution de la société et du quartier, c'est assurer au mieux vivre quotidien et prévenir certains risques sociaux.

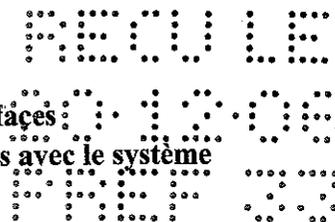
- **Action I 5 : Animation d'ateliers-discussion autour des quartiers d'exclusion sociale.**
- **Action I 6 : Expérimentation de la maison passive dans le logement social.**

- **9- Expérimenter sur l'administration électronique :**

Parce qu'elle relève de la meilleure gestion des ressources (fournitures, matériel ...), mais aussi de la gestion du temps et des déplacements (visioconférences...), parce qu'elle favorise l'évolution des compétences des agents des administrations et la qualité des services apportés aux usagers, la dématérialisation des procédures administratives devient une préoccupation majeure des collectivités, qui cherchent également à mieux exploiter le potentiel des logiciels libres. Outre son intérêt économique et social, elle a aussi un caractère environnemental, puisqu'il s'agit de réduire l'impact de nos activités en intégrant « les bons gestes », comme le propose l'expérimentation « zéro papier ».

- **Action I 7 : Engager trois expérimentations locales d'e-administration : zéro papier sur la gestion de l'eau.**
- **Action I 8 : Favoriser et diffuser les logiciels libres.**
- **Action I 9 : Lancement d'une réflexion transversale sur de nouvelles modalités de travail des agents : télé-travail, visio-conférences, conférences téléphoniques.**

- **Action I 10 : Aider les partenaires à se doter d'interfaces informatiques permettant les liaisons dématérialisées avec le système d'information sociale du Conseil Général**



- **10- Innover sur le développement éco-industriel :**

L'ancrage des entreprises sur leur territoire est un enjeu tant pour les collectivités que pour les entreprises, qui peuvent en tirer des bénéfices en termes de partenariats et de synergies. L'objectif du département est de définir une stratégie d'intégration territoriale des acteurs économiques, en identifiant des activités économiques potentiellement porteuses de dynamiques ou de partenariats éco-industriels. A travers une « bourse aux projets innovants » rattachée au dispositif CREAGIR, le Département cherche à développer un outil de financement, de mise en réseau et d'échange à l'échelle de son territoire

- **Action I 11 : Etude sur l'intégration territoriale et le développement éco-industriel.**
- **Action I 12 : Création d'un prix « CREAGIR » ciblé développement durable.**

- **11- Organiser la diffusion d'innovations en impliquant tous les acteurs, ceux qui cherchent, ceux qui font et ceux qui utilisent :**

Permettre l'innovation c'est aussi permettre l'échange entre les « chercheurs » et ceux qui mettent en œuvre. C'est un objectif de partage de l'information, voire de mise en réseau pour faciliter l'expérimentation et l'innovation, qui se concrétisera à travers des rendez vous réguliers.

Fort de la présence universitaire en Gironde, le Département accueille aussi de nombreux stagiaires chaque année, qu'il conviendrait de mieux valoriser : partage des travaux réalisés via la base documentaire « Capital Data » mais aussi valorisation du rôle du Département, à travers une « charte d'accueil des stagiaires ».

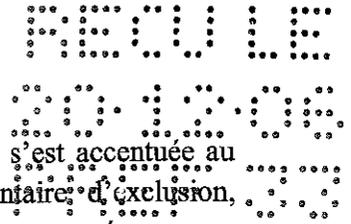
- **Action I 13 : Organisation de rendez-vous scientifiques bimestriels.**
- **Action I 14 : Valorisation de l'accueil des stagiaires.**

### **III - REpondre aux besoins**

Les inégalités sociales s'accroissent dans le monde (4 milliards d'êtres humains vivent avec moins de 2 dollars par jour).

En France, une nouvelle catégorie de travailleurs pauvres vient interroger les repères classiques, tant ceux liés au travail que ceux liés à la précarité.

En 2006 en Gironde, les 54.767 chômeurs représentent près de 10 % de la population active auxquels s'ajoutent plus de 25 000 bénéficiaires du RMI dont le nombre augmente constamment.



La difficulté d'accéder à un logement décent, y compris au logement social, s'est accentuée au cours des dernières années et constitue à présent un facteur supplémentaire d'exclusion, notamment pour les jeunes qui se lancent dans la vie active, qu'ils soient isolés ou en ménage.

De même, les ségrégations sociales et spatiales s'amplifient.

Les récents transferts de compétences font du Département le principal acteur territorial de l'action sociale. En Gironde, nous exerçons cette responsabilité en privilégiant le maillage territorial et le partenariat local.

Dans le domaine de la santé, les services départementaux interviennent auprès des familles de Gironde dès le premier âge de la vie.

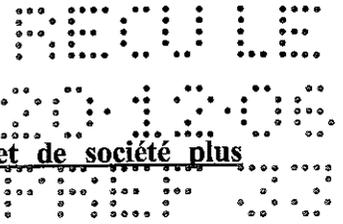
Dans ce thème de la réponse aux besoins des girondins, je vous propose de retenir les trois enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde, et je vous propose de statuer sur les treize actions qui en découlent.

- **12- Préserver les missions de proximité en allant à la rencontre des Girondins et en étant à leur écoute :**

La volonté de répondre aux besoins, actuels et nouveaux, suppose de sortir d'une seule logique de l'offre et de s'interroger sur la performance et la qualité du service public en réaffirmant les valeurs fondamentales que sont la continuité, l'égalité et l'adaptabilité. Le service public a une double vocation de maintien de la cohésion sociale et de réduction des inégalités. Les craintes liées au démantèlement et à la marchandisation croissante des services publics posent de manière cruciale la question de l'évolution de ces derniers : renforcement de la place de l'utilisateur, accessibilité, proximité, évaluation continue de l'efficacité et de la pertinence, contrôle des délégations de service public et maîtrise des dépenses publiques. L'accessibilité est l'attente première vis-à-vis du service public exprimée par les girondins interrogés par questionnaire lors du dernier trimestre 2005.

L'enjeu est de garantir la présence territorialisée des services du département en s'assurant d'une répartition équitable et cohérente ainsi que de la maîtrise des coûts.

- **Actions R 1 : Renforcement de la lisibilité de la présence territorialisée des services départementaux.**
- **Action R 2 : Développement de la consultation des usagers.**
- **Action R 3 : Développement du partenariat dans les réseaux de santé.**
- **Action R4 : Etude des modalités d'un partenariat équitable avec les territoires**



- **13- Inscrire le développement durable au cœur d'un projet de société plus solidaire en donnant priorité à l'insertion :**

Les missions de solidarité du Conseil Général s'exercent en priorité en direction des personnes les plus vulnérables. Pour nombre d'entre elles, handicapés, bénéficiaires du RMI, femmes isolées, jeunes en difficulté..., l'accès à une activité est souvent très difficile. Pour ces personnes, la généralisation de la clause sociale dans les marchés publics ouvre des opportunités qu'elles peuvent saisir car elle va développer le recours à des emplois sociaux ou d'insertion. Ce sera désormais le cas pour les investissements soutenus ou réalisés par le Département.

- **Action R 5 : Systématisation et accompagnement du recours aux emplois des personnes en insertion en agissant sur l'offre et la demande.**
  - **Action R 6 : Systématisation et accompagnement du recours aux emplois des personnes en insertion en actionnant la clause sociale dans les marchés publics du Conseil Général.**
  - **Action R 7 : Développement des emplois d'insertion dans les services à la personne.**
  - **Action R 8 : Lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et à la formation.**
- **14- Promouvoir une meilleure qualité de vie pour les plus démunis**

L'intégration de critères de développement durable dans la construction et la réhabilitation des logements est en mesure de garantir de meilleures conditions de vie des habitants et de moindres coûts de fonctionnement au quotidien (charges). Plus largement, l'entrée par le développement durable peut conduire à globaliser les interventions existantes en direction des plus démunis. Elle dépasse l'action sectorielle et privilégie l'action collective et la médiation sociale autour des préoccupations premières que sont la santé, la sécurité et de l'objectif de mieux être ensemble (éducation, confiance, appartenance commune au monde et reconnaissance).

- **Action R 9 : Vers l'agenda 21 familial : un référentiel applicable sur la base du volontariat pour intégrer la gestion du budget familial, l'éco-citoyenneté, le changement de pratiques, le soutien à la fonction parentale, l'inclusion sociale, la prévention de la délinquance, la santé et l'éducation civique.**
- **Action R 10 : Soumission des subventions et garanties d'emprunt du logement social à des cibles de développement durable.**
- **Action R 11 : Intégration des cibles de développement durable dans les conventions avec les partenaires.**

- **Action R 12 : Soutien aux actions collectives de médiation sociale autour d'une autre consommation**

#### **IV - OUVRIR, VALORISER ET PRESERVER NOS RESSOURCES...**

Parce que « nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres mais nous l'empruntons à nos enfants », nous sommes responsables collectivement et individuellement de ce que nous allons transmettre aux générations futures.

Préservation de la biodiversité, en commençant par mieux connaître les pressions sur l'environnement ; maîtrise des impacts de nos activités en soutenant des modes de production responsables et en sensibilisant le plus grand nombre aux gestes économes ; lutte contre le changement climatique en développant le recours à des énergies renouvelables et enfin, valorisation et transmission du patrimoine culturel et touristique en soutenant les actions de diffusion et de diversité culturelle, prioritairement pour les plus démunis ...

Dans ce thème de la préservation du patrimoine des girondins, de l'eau à l'énergie, de la forêt à la création artistique, je vous propose de retenir les cinq enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde, et de statuer sur les vingt et une actions qui en découlent.

- **15. Mieux connaître les atteintes, les évolutions et les pressions qui s'exercent sur notre environnement naturel:**

Observer, comprendre, échanger dans le cadre d'un dispositif partenarial d'observation dédié à l'environnement, c'est pour gérer et agir. Si le Conseil Général développe un tel réseau sur l'eau, il s'agit de consolider un outil commun, articulé autour de thématiques telles que les paysages, la biodiversité ... Ce dispositif permettra de définir les principes de l'évaluation environnementale des politiques publiques, définies par la directive européenne 2001-42-CE.

- **Action O 1 : Création d'un centre de ressources et d'information sur l'eau.**
- **Action O 2 : Création d'un observatoire partagé des paysages.**
- **Action O 3 : Création d'un observatoire de la biodiversité.**
- **Action O 4 : Evaluation environnementale des plans et programmes départementaux**

- **16. Agir pour préserver les ressources naturelles avec les acteurs girondins :**

En charge des Espaces Naturels Sensibles, fort d'un patrimoine naturel varié (forêt, estuaire, littoral, coteaux, façade fluviale ...), le Département se doit de préserver ces biens communs, par exemple à travers des plans d'actions concertés autour des espaces sensibles. Les usages de l'eau, dans un contexte de raréfaction, le soutien à une agriculture durable comme la maîtrise de la production des déchets sont des priorités.

- **Action O 5 : Lancement de plans d'actions territoriaux des espaces naturels girondins en partenariat avec les acteurs locaux.**
- **Action O 6 : Elaboration d'un programme d'accès aux espaces naturels sensibles pour les personnes à mobilité réduite.**
- **Action O 7 : Orientation prioritaire des aides agricoles sur des pratiques durables.**
- **Action O 8 : Systématisation du diagnostic d'économie d'eau sur les réseaux publics et au niveau des bâtiments départementaux et des collèges.**
- **Action O 9 : accentuation de la coopération intersyndicale dans la gestion de l'eau potable pour atteindre les objectifs du SAGE des nappes profondes en matière d'économies d'eau et de recherche de solutions alternatives.**
- **Action O 10 : Coordination de la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**
- **Action O 11 : Classement de tout le patrimoine forestier du Département en éco-certification « gestion durable des forêts »**

- **17. Promouvoir l'éco-citoyenneté et éduquer aux gestes économes et responsables :**

Depuis 2003, le Conseil général développe une politique de l'éco-citoyenneté tournée vers le milieu scolaire et extra scolaire (billets courants verts), le milieu professionnel et le grand public (animation des espaces naturels sensibles). En continuité, il s'agit d'élargir cette préoccupation dans les collèges via le soutien aux « Agenda 21 de collèges » et de développer une campagne de prévention des déchets (cf. Livre Blanc). Enfin, à travers une charte des manifestations durables, il s'agit de sensibiliser aux gestes responsables via les événements organisés par le Département et, plus largement, en Gironde.

- **Action O 12 : Lancement d'un appel à projet pour des Agenda 21 de collèges.**

- **Action O 13 : Renforcement des billets « courants verts » pour l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens.**
- **Action : O 14 : Lancement d'une campagne départementale sur la prévention des déchets.**
- **Action O 15 : Définition collective de principes pour des manifestations durables en Gironde.**

- **18. Favoriser l'ouverture et la découverte des richesses culturelles de la Gironde :**

Le Livre Blanc de l'emploi culturel en Gironde précise l'état des lieux et présente des mesures pour soutenir la filière, notamment via les itinéraires de réalisation artistique. Avec 18 928 entrées prises en charge, 2005 est l'année de la plus forte activité du dispositif BILLETS COURANT D'ART qui facilite l'accès à la culture pour les jeunes en incitant les structures à organiser des sorties à des spectacles, visites et ateliers. Ce dispositif est complémentaire à l'Artothèque, qui diffuse des œuvres sur le territoire, virtuellement ou par prêt. 31 œuvres ont été acquises en 2005.

Le Département s'engage pour soutenir la diversité culturelle et la qualité, et pour la rendre accessible à tous, en priorité aux plus démunis.

- **Action O 16 : Conception d'itinéraires de réalisation artistique pour l'emploi culturel.**
- **Action O 17 : Extension à d'autres publics du dispositif « billets courant d'art pour la découverte du patrimoine artistique » dont bénéficient déjà les jeunes et les collégiens.**
- **Action O 18 : Mise en valeur de l'Artothèque départementale avec les collèges, les Maisons départementales de l'insertion et l'Hôtel du Département.**
- **Action O 19 : Définition d'une nouvelle approche partagée du patrimoine**

- **19. Favoriser le développement d'un tourisme durable en Gironde et le faire savoir :**

Le Conseil Général définit et anime le Schéma Départemental du Tourisme. C'est dans le cadre d'une recherche de la qualité des prestations et d'une économie touristique durable qu'une charte départementale du tourisme durable pourra être élaborée de manière concertée, en y associant les Pays, les offices de tourisme et syndicats d'initiative, les hébergeurs, les prescripteurs...

- **Actions O 20 : Elaboration d'une Charte départementale du tourisme durable.**

## V - NOURRIR...LE CHANGEMENT... PAR L'EXEMPLARITE...

« Soyons nous-mêmes le changement que nous voudrions voir dans le monde ». Cette citation de GHANDI souligne les notions d'exemplarité et de changements des pratiques individuelles et collectives à intégrer dans nos sociétés pour voir émerger un mode de développement plus responsable et plus solidaire.

Progressivement s'élève en France une exigence croissante des acteurs locaux et de la société civile en faveur de la qualité : qualité de vie, de service, environnementale. ...

Les collectivités locales, sensibilisées lors des différentes conférences et engagements internationaux prennent progressivement conscience de l'urgence à privilégier cette qualité, et ce au nom d'un développement durable. Elles sont dès lors, de plus en plus nombreuses à faire leurs démarches de qualité et à intégrer la logique de développement durable au sein de leur institution et sur les territoires.

Parce que le Conseil Général, crée, consomme et gère des richesses qui mobilisent de fortes ressources humaines, naturelles et financières, parce qu'il est une collectivité publique porteuse de l'intérêt général des citoyens, il a un devoir d'exemplarité dans ses modes de fonctionnement et de gestion et se doit d'être un moteur des changements collectifs et individuels.

Dans ce thème de changement dans l'exemplarité, je vous propose de retenir les cinq enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde et de statuer sur les vingt-quatre actions qui en découlent.

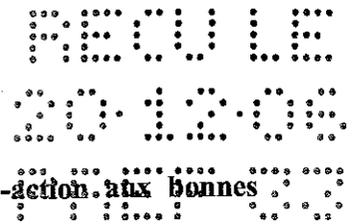
- **20. Sensibiliser et informer les agents, les services, les partenaires et les girondins :**

Les conditions ou les enjeux d'un développement durable sont souvent méconnus ou sacrifiés face à des considérations économiques ou idéologiques plus immédiates.

Par la proximité de ses relations, de son engagement à long terme et de ses actions envers le public, le service public se doit d'être un acteur incontournable de changements de pratiques collectives pour impliquer et responsabiliser ses agents, les Girondins dans leurs pratiques quotidiennes et dans les projets qu'ils mènent.

En détectant, mutualisant, informant, et démontrant par des pratiques exemplaires et innovantes, le Conseil Général organise, de proche en proche, à l'échelle de la Gironde, la contagion du développement durable .

- **Action N 1 : Lancement d'un appel à projets « bonnes pratiques de l'agent éco-citoyen » et réalisation d'un guide interne des bonnes pratiques.**

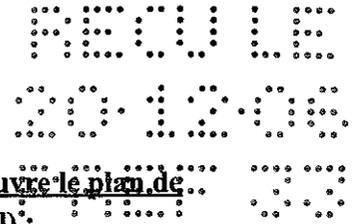


- **Action N 2 : Développement de la formation-action aux bonnes pratiques.**
- **Action N 3 : Création d'un Trophée des bonnes pratiques en Gironde (particuliers, entreprises, scolaires, associations, collectivités).**
- **Action N 4 : Géo-référencement des bonnes pratiques en Gironde et recueil des guides « utiles » avec mise en ligne internet**
- **Action N 5 : Réalisation de fiches techniques thématiques adaptées à différents publics et de fiches projets exemplaires.**

- **21. Etre exemplaire sur le mode de fonctionnement interne en termes de démarche de qualité :**

Avec bientôt près de 6000 agents, le Conseil Général est un des tous premiers employeurs de Gironde. Du travail social à la voirie, les métiers sont très divers et évoluent rapidement. Les départs à la retraite massifs d'ici une dizaine d'années conduisent à imaginer des solutions innovantes afin de ne pas perdre les connaissances et les compétences acquises. Dans une si grande institution, une bonne circulation de l'information est essentielle, notamment autour des projets phares du Département afin que puisse être partagée, au delà des compétences sectorielles, une véritable culture commune interne. La modernisation et la territorialisation de l'action publique supposent le développement de la transversalité, des partenariats internes comme des partenariats externes. La certification peut être un bon moteur pour fiabiliser et stabiliser les processus et les procédures afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics.

- **Action N 6 : Développement de l'e-administration en interne.**
- **Action N 7 : Organisation d'un accès aux informations internes dématérialisées pour tous les agents du Conseil Général**
- **Action N 8 : Mise en œuvre d'une « mission de transmission » pour les personnes partant à la retraite et à l'occasion des mobilités internes.**
- **Action N 9 : Expérimentation de la certification ISO 9.001 sur un dispositif du Conseil Général : le Contrat de Développement Durable.**
- **Action N 10 : Définition d'un plan d'action santé en interne : hygiène, santé et sécurité au travail**



- **22. Etre exemplaire dans nos déplacements : mettre en œuvre le plan de déplacement des agents (professionnels et domicile-travail) :**

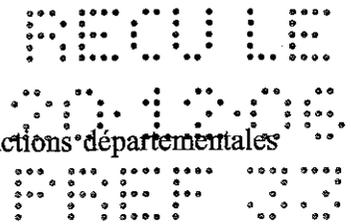
Le secteur des transports, large contributeur de pollution atmosphérique : en France, il est à l'origine de 34% des émissions de gaz à effet de serre. L'institution se doit de participer à la prise de conscience de ses agents sur la gravité de ces impacts en proposant des alternatives au transport tout voiture individuelle et tout essence. Elle doit également afficher une politique volontaire et exemplaire dans les offres de mobilité professionnelle.

- **Action N 11 : Incitations à l'intermodalité pour les trajets domicile-travail.**
- **Action N 12 : Diminution des émissions de gaz à effet de serre des véhicules du Département.**
- **23. Etre exemplaire sur la politique d'achat en définissant des règles d'achats responsables pour objectiver et maîtriser les besoins :**

La terre est un univers aux ressources finies dont le partage est source de tensions économiques, environnementales et sociales. Consommation et non consommation sont donc des actes engageant qui ont des répercussions fortes mêmes si elles ne sont pas immédiates et à portée de nos yeux. 80 % des marchés publics ont un impact direct sur la vie locale et la commande publique représente près de 9 % du Produit Intérieur Brut soit 136,3 milliards d'euros (2003). Les achats publics, s'ils sont responsables, sont donc un levier d'action pour les collectivités : engager un développement durable en qualifiant progressivement entreprises et citoyens pour créer les conditions d'un changement de pratiques locales.

- **Action N 13: Intégration des cibles de développement durable dans tous les achats du Conseil Général.**
- **Action N 14 : Elaboration d'un système de responsabilisation, de suivi et d'évaluation de la consommation de biens et d'équipements des services.**
- **24. Etre exemplaire sur les pratiques d'investissement en appliquant des politiques départementales exigeantes sur les questions d'insertion, de déchets, d'eau et d'énergie sur le patrimoine départemental tout en recherchant une diminution des coûts globaux:**

Le Conseil Général a mis en place au 1er janvier 2006 une « DD-conditionnalité » qui soumet les subventions aux maîtres d'ouvrages publics et privés et les réalisations départementales à l'application d'au moins 3 de 10 cibles de développement durable préalablement définies. L'évaluation de cette mesure permettra de définir des niveaux de performance ambitieux et réalistes. Les priorités d'économies d'énergie et d'eau et de développement des énergies



renouvelables doivent être mises en œuvre dès aujourd'hui sur les constructions départementales en s'inscrivant notamment dans la perspective d'un Plan Climat.

- **Action N 15 : Evaluation de l'application et de la contribution des dix cibles d'éco-conditionnalité à la réalisation des grandes priorités du Conseil Général dans les domaines de l'insertion, de l'eau, des déchets et de l'énergie.**
- **Action N 16 : Application des cibles de la haute qualité environnementale (HQE) dans les constructions nouvelles du Conseil Général et Communication.**
- **Action N 17 : Intégration des cibles de développement durable dans l'exploitation des collèges.**
- **Action N 18 : Développement des économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments départementaux existants.**
- **Action N 19 : Visée d'un minimum de 21 % d'énergies renouvelables sur les constructions nouvelles du Conseil Général.**
- **Actions N 20 : Calcul du bilan « carbone » de l'institution en vue de l'élaboration d'un Plan Climat.**

## **VI - DYNAMISER...DEVELOPPEMENT ENDOGENE ... EQUITABLE...**

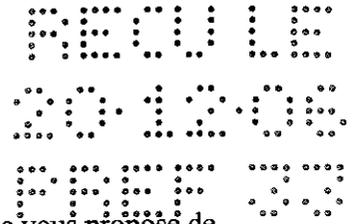
En Gironde, la volonté du Conseil Général consiste à lier le global et le local et à faire du développement durable le cadre de référence de l'action publique locale.

En lançant en 1999 une politique territoriale de développement durable, il s'est agi de permettre la structuration du territoire girondin en intercommunalités et en pays (au sens de la loi d'orientation d'aménagement durable du territoire) instances susceptibles de porter effectivement des projets intégrés et transversaux de développement durable.

Aujourd'hui, plus de 95 % des collectivités girondines sont engagées dans une intercommunalité de projet.

Le Département a ensuite défini une politique contractuelle en mettant en place des Contrats de Développement Durable pour donner un cadre efficient à la mise en œuvre des actions dans ce cadre.

La concertation des partenaires institutionnels et territoriaux engage le département à développer encore cette politique volontariste, autour des activités liées aux ressources locales, des filières courtes, des énergies renouvelables, de la production et de la consommation responsables et plus largement, d'une dynamique d'amélioration continue mobilisant citoyens, élus et acteurs



économiques et sociaux dans la durée.

Dans ce thème de dynamisation d'un développement endogène équitable, je vous propose de retenir les quatre enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde et de statuer sur les quinze actions qui en découlent.

- **25. Soutenir de nouvelles activités et de nouveaux emplois liés aux ressources locales (énergies renouvelables, tourisme, emplois saisonniers valorisés....) en privilégiant les filières courtes :**

Les délocalisations ont fortement frappé les girondins : Solelectron, Sogerma... Le développement d'activités existantes ou nouvelles liées aux ressources locales répond en partie à la forte demande d'emplois locaux non délocalisables. La valorisation des filières courtes, outre l'effet non négligeable sur le dynamisme de la vie économique et sociale au local, permet de recréer le lien entre producteurs et consommateurs tout en limitant les coûts économiques et environnementaux des transports. En outre, les activités liées au développement des filières agricoles de qualité, de la production biologique et des énergies renouvelables répondent à la demande sociale actuelle et sont génératrices d'emplois.

- **Action D 1 : Soutien de la valorisation non alimentaire des agro-ressources (VANA) et des démarches de qualité**
  - **Action D 2 : Facilitation de l'expérimentation de cantines scolaires dans les collèges assurant un débouché à l'agrobiologie et aux productions de qualité.**
  - **Action D 3 : Soutien aux démarches d'insertion vers les entreprises agricoles et agro-alimentaires, dont l'agrobiologie.**
  - **Action D 4 : Soutien aux initiatives rapprochant producteurs et consommateurs.**
  - **Action D 5 : Participation à la mise en place d'une plate-forme locale de la consommation responsable en Gironde.**
- **26. Définir et mettre en œuvre une politique globale en faveur des énergies renouvelables :**

La lutte contre le changement climatique est une priorité de l'Agenda 21 de la Gironde. C'est dans cet esprit qu'une politique de soutien à la diversification énergétique, notamment à partir de la biomasse, a été développée dès 2006. En participant à la création d'une Agence Locale de l'Énergie, le Conseil Général entend renforcer le dispositif partenarial créé autour des Points Info Énergie et des Conseillers en énergie partagée. Un schéma départemental des énergies renouvelables apparaît comme un outil indispensable d'aide à la décision et à l'action concrète.

- **Action D 6 : Elaboration du Schéma Départemental des Energies Renouvelables.**
- **Action D 7 : Soutien à l'organisation de la filière des plaquettes de bois dans le département.**

- **27. Accompagner les acteurs économiques locaux pour répondre à l'évolution de la commande publique : éco-conception et achats responsables :**

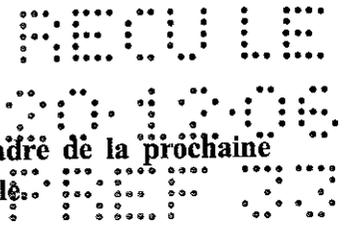
Par la délibération du 15 décembre 2005, le Conseil Général a introduit des critères de développement durable pour tous les investissements qu'il soutient ou qu'il réalise. Par une autre délibération du 15 décembre 2005, il s'est engagé dans une démarche d'achats responsables privilégiant les achats verts, éthiques et équitables. Si la commande publique est un levier fondamental du développement durable en actes, il est important de veiller à ce que le tissu économique local puisse s'adapter pour répondre à ces nouveaux types de commande. De la même manière, dès lors que l'intégration de la clause sociale fait partie des 10 critères conditionnant le soutien du Département, il est indispensable de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique dans ce domaine.

- **Action D 8 : Travail avec les organisations professionnelles sur l'évolution de la commande publique responsable et l'éco-conception.**
- **Action D 9 : Soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique ciblées développement durable (éco-conception, recyclage des déchets, déconstruction,...) ;**
- **Action D 10 : Accompagnement des groupements d'employeurs.**

- **28. Impulser et pérenniser des démarches de développement durable et d'Agenda 21 en Gironde :**

En mars 2005, le Conseil Général lançait un appel à projets visant l'émergence d'Agenda 21 infra-départementaux. Aujourd'hui 30 collectivités girondines sont engagées en Agenda 21 et travaillent ensemble, dans une dynamique d'amélioration continue, dans le cadre des ateliers mensuels du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux. Cette dynamique, soutenue au niveau des collectivités vise à court terme à entraîner tous les acteurs du territoire : acteurs économiques, éducatifs, associatifs... Partager des outils d'observation, de prospective et d'évaluation et mutualiser les connaissances est un enjeu premier. Il s'agit d'optimiser l'action collective de développement durable en privilégiant l'échange d'expériences et la mise en commun des moyens tout en affirmant la légitimité et les compétences de chacun.

- **Action D 11 : Création d'un centre de ressources territoriales.**



- **Action D 12 : Définition en partenariat du cadre de la prochaine génération de contrats de développement durable.**
- **Action D 13 : Animation du Conseil Départemental des Agenda 21 locaux.**

## **VII - ENSEMBLE ... MIEUX VIVRE ICI ET AILLEURS**

Une récente enquête, réalisée en avril 2005 (INS - SOFRES - Département de l'Hérault), montre que 85 % des Français se sentent concernés par le développement durable comme projet de société.

Pour notre propre démarche, le département a concerté avec plus de 2000 personnes : agents, partenaires publics ou privés, girondins. L'expression des priorités par chacune de ces « parties » a permis de co-construire cet Agenda 21 de la Gironde et de répondre à une demande récurrente des citoyens d'être consultés sur les projets qui les concernent.

Mais l'exercice de citoyenneté suppose aussi de s'en donner les moyens : accès à l'information et aux savoirs, l'accès au débat public, physique comme « moral », rendre compte de l'avancement des projets après les concertations, de s'appuyer sur des acteurs locaux relais ...

Mieux vivre ici et ailleurs, c'est aussi intégrer la dimension de la solidarité entre les peuples, ou la coopération décentralisée. Le Département est moteur avec un partenariat accru avec le Burkina Faso, l'Algérie et la Pologne.

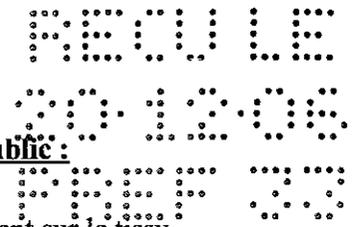
Dans ce thème du mieux vivre ensemble, ici et ailleurs, je vous propose de retenir les cinq enjeux prioritaires suivants pour le premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde, et je vous propose de statuer sur les sept actions qui en découlent.

- **29. Soutenir le débat citoyen à travers les structures locales :**

Soutenir la citoyenneté est une priorité que le Département affirme autour des conseils de développement ou la création d'un centre de ressource dédié aux associations. Pour asseoir ces actions, la création d'un carnet d'accueil des girondins, dans le cadre des compétences et des actions menées par le Conseil Général, permettra aussi d'éclairer les différentes instances de concertation animées par le Département.

Les associations sont souvent le principal lieu d'exercice de la citoyenneté : en 2001, près d'un français sur deux adhère à une association. Interface, lieu de transmission, lieu de débat, les associations sont aussi des lieux d'apprentissage. A ce titre, le Conseil Général souhaite introduire progressivement des critères de développement durable dans son soutien.

- **Action E 1 : Elaboration d'un Carnet de participation citoyenne en Gironde.**



- **30. Favoriser l'accès pour tous aux savoirs et au débat public :**

Pour favoriser l'accès aux savoirs, le Département s'appuie traditionnellement sur le tissu associatif ... L'enjeu est aujourd'hui de «Susciter l'Accès et le Partage de l'Information et des Nouveaux Savoirs », à travers les TIC, ou le réseau des bibliothèques. La mise en réseau, le soutien à l'emploi ou la professionnalisation des acteurs sont autant de priorités pour permettre aux girondins de mieux accéder à 'l'information' et ainsi de mieux exercer leur citoyenneté au quotidien...

- **Action E 2 : Mise en œuvre du projet « SAPIENS »**

- **31. Poursuivre la mobilisation des Girondins dans l'Agenda 21 :**

Plus de 2000 personnes concertées autour de l'Agenda 21, 1500 girondins ont participé aux réunions publiques sur la gestion des déchets ... les 270 bibliothèques girondines autour du plan de lecture publique ... Le Département multiplie les concertations avec ses partenaires et les girondins. Une charte de la concertation permettra de mieux échanger les expériences entre les concertations, mais aussi de donner un cadre transparent aux citoyens et partenaires. C'est aussi pour pérenniser la concertation autour de l'Agenda 21 qu'un forum 21 permettra de suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

- **Action E 3 : Création et animation d'un « Forum 21 » pour suivre les engagements de l'Agenda 21 de la Gironde.**

- **32. Renforcer la communication avec les Girondins via les supports existants :**

Le Département diffuse un magazine grand public à 12000 exemplaires, et s'adresse de manière plus ciblée aux acteurs économiques, associatifs, aux élus locaux ... Deux objectifs à cette communication : rapprocher les citoyens de notre collectivité et réduire la distance entre l'Institution et le girondin. Pour autant, les répartitions des compétences et les actions du Département semblent parfois floues ... C'est pourquoi, renforcer la e-participation (notamment via la refonte du site Internet [cg33.fr](http://cg33.fr)) et connaître la perception des girondins de l'action départementale permettrait d'adapter et de moderniser la communication.

- **Action E 4: Développement de la « e-participation » via la refonte du site institutionnel.**

- **33. Etre solidaire au nord, au sud, à l'est et à l'ouest :**

La Mission de Coopération Décentralisée tend à intégrer pleinement les principes du développement durable et l'échange dans ses partenariats conventionnés avec la Province du Houët (Burkina Faso), la Voïvodie de Poméranie Occidentale (Pologne) et la Wilaya d'Adrar (Algérie). Ses objectifs intègrent les préoccupations du Département : éducation (coopération avec les collèges), gestion de la ressource en eau, financement de micro-projets visant le développement social ou encore l'échange de fonctionnaires (formation dans les domaines de compétences du

Conseil Général... ). Il s'agira de renforcer ces interventions, tout en développant la mise en réseau des acteurs, locaux et partenaires de la coopération, notamment autour des « bonnes pratiques de développement durable »

- **Action E 5 : Echange de savoir-faire liés aux compétences du Conseil Général avec les partenaires de la coopération décentralisée (eau, déchets, énergies, éducation...)**

\* \* \*

Je vous soumetts donc , Mesdames, Messieurs, l'ensemble de cet important rapport qui correspond à l'approbation du premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde, et de bien vouloir approuver :

1. les finalités, les principes d'action et les orientations exposées,
2. les enjeux prioritaires identifiés comme pistes d'amélioration continue des politiques départementales
3. le principe des 92 actions que je vous propose à mettre en œuvre dans ce premier programme d'actions de l'Agenda 21 de la Gironde pour 2007-2008, étant précisé que le contenu des actions programmées pour le BP 2007 est détaillé dans les rapports spécifiques des différentes vice-présidences et que la synthèse de l'ensemble est en annexe,
4. et de m'autoriser à mettre en œuvre ce programme d'actions de développement durable en prévoyant une évaluation partagée qui vous sera présentée à l'occasion des futurs débats d'orientation budgétaire.

REUVE  
DE  
L'ÉTAT

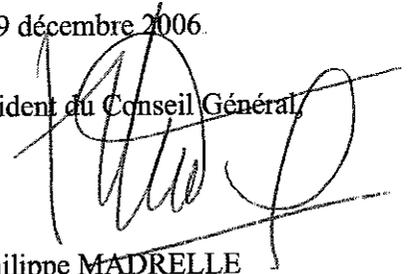
Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

**DECISION**

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil Général sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 19 décembre 2006.

Le Président du Conseil Général,



Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général du  
Canton de Carbon-Blanc